

Une hausse des rentes enfin à portée de main

Prévoyance vieillesse 2020 sur la dernière ligne droite

DATE: 7. MARS 2017



L'Union syndicale suisse (USS) salue le fait que le Conseil des Etats maintienne le cap choisi et que, pour la première fois en 40 ans, les rentes AVS augmentent davantage que l'adaptation au renchérissement et à l'évolution des salaires. Si la baisse du taux de conversion devait être compensée uniquement dans un 2e pilier mal en point, comme le Conseil national le propose, le référendum et par conséquent l'échec de la réforme seraient inévitables. Car la solution du Conseil national est trop chère pour les personnes à revenus modestes ou moyens. En outre, on court le risque de finalement percevoir des rentes des caisses de pension plus basses que prévu, alors que les cotisations seront plus élevées.

L'USS ne pourrait soutenir la réforme que si le supplément AVS en fait partie. Le fait est que le projet contient deux éléments difficilement acceptables, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes et la baisse du taux de conversion de 6,8 % à 6 %, qui ne pourraient passer la rampe qu'à condition que le bilan de Prévoyance vieillesse 2020 soit globalement positif. A cet égard, le Conseil des Etats a pris une autre décision positive en garantissant la préservation des acquis pour tous les assuré(e)s à partir de 45 ans et pas seulement à partir de 50 ans. Pour ces personnes, le supplément de rentes de 840 francs par an (2712 francs pour les couples) signifie une réelle augmentation des rentes. Ces suppléments représentent toutefois une avancée pour tous les bas et moyens revenus. Ils sont particulièrement importants pour les 500 000 femmes qui ne sont assurées que dans l'AVS. Il n'y a que le supplément AVS qui augmente le montant de leur rente. L'USS estime encore que la meilleure couverture du temps partiel par le 2e pilier est aussi un élément positif, comme le fait de conserver le droit à une rente de sa caisse de pension si on perd son emploi sur le tard, ainsi que la stabilisation des finances de l'AVS jusqu'en 2030.

Une Assemblée des délégué(e)s extraordinaire de l'USS se prononcera sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020 le 24 mars 2017. Deux jours plus tôt, le Comité de l'USS adoptera une proposition à l'attention de l'Assemblée des délégué(e)s.

RENSEIGNEMENTS:

- Doris Bianchi, secrétaire dirigeante de l'USS, en charge du dossier des assurances sociales, 076 564 67 67
- Thomas Zimmermann, responsable de la communication de l'USS, 079 249 59 74